**Sécurité sociale de l'alimentation**

Par Jocelyne HACQUEMAND (FNAF) - « Repères pour agir » - Sept 2022

**Tout d'abord rappelons que la construction de la sécurité sociale a été le fruit de luttes, de rapport de force, et de combats pour la maintenir encore aujourd'hui**.

Le concept de sécurité sociale de l'alimentation émerge d'idées ou de réflexions issues des travaux de Bernard Friot, porteur d'un projet de rémunération minimale garantie dont la sécurité sociale pourrait être un réceptacle en l'intégrant à sa vision du communisme.

Des réseaux agricoles tel que CIVAM, ingénieurs sans frontières (ISF-Agista), ainsi que des chercheurs de l'INRAE ont repris cette pensée pour proposer une sécurité sociale de l'alimentation. Un projet non abouti et un corps très flou.

Confédération paysanne est un fervent porteur. Selon ses promoteurs c'est un projet de *transformation sociale* qui vise à dépasser le système de l'aide alimentaire tout en participant de la transformation du modèle agricole. S’en limiter à cela est déjà une bien sérieuse fissure.

**Les trois piliers de la SSA**

**1. L’universalité** viserait à donner les moyens d'accès à une alimentation "choisis à tout le monde"
.

**2. Le financemen**t, deuxième pilier, serait assuré par une **cotisation sur la valeur ajoutée**. Les concepteurs ouvre à une progressivité du taux de cotisation selon les revenus ou à se saisir d'une part des profits des entreprises. Ce financement permettrait de verser à tout le monde 150 € par mois et par personne y compris les enfants.

3. Le troisième pilier et **le conventionnement**. "*Des caisses gérées démocratiquement et localement*" décideraient des produits agricoles et alimentaires accessibles avec de l'argent ou les bons distribués qui devraient favoriser l'agriculture paysanne, les circuits courts. **"*Sans s'interdire de travailler avec l'industrie agroalimentaire*". Autre fissure. Qui serait bénéficiaire du système ? Tous les producteurs y compris industriels où les paysans conventionnés ?**

**Au-delà cela signifie t-il de faire rentrer le privé dans le système ? L'avenir de notre système de sécurité alimentaire serait-il ainsi assuré ?**

**Des questions fondamentales incontournables**

Des questions importantes se posent.

Le salaire doit permettre la reconstitution de la force de travail, la satisfaction des besoins des salariés et de leur famille, en premier lieu celui de se nourrir, mais aussi de se loger, de se chauffer, de s'habiller, de se cultiver...

La mise en place d'une SSA signifie que **l'on avalise le fait que le patronat ne rémunère pas les salariés à la hauteur de leurs besoins**, voire **qu'on accepte une rémunération en fonction de la situation financière de l'entreprise.**

Quant au **salaire indirect ou socialisé il n'assurerait plus à tous les citoyens, les moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail**. Mais de subvenir aux besoins les plus élémentaires, ce qui tourne le dos à ses principes sociaux, économiques et politiques.

A ce compte-là, il faut aussi une sécurité sociale du logement, de l'énergie, du transport, de l'habillement.... ce que le concept de B.Friot envisage, mais en socialisant tous les salaires et donc toutes les entreprises, et un instituant un revenu universel.

**Le SSA ne serait donc que le morceau visible d'un projet plus vaste. Le projet apparaît d'ailleurs comme consubstantiel du revenu universel.** **Dans cette élaboration théorique la notion de travail est minimisée, dévaloriser voire disparaît**.

**Des propositions qui créent une grande confusion**

**Ne contribue t-on pas à construire une proposition s'intégrant dans l'objectif d'un revenu universel, surtout si on élargit la SSA à d'autres secteurs ? Dans cette approche que devient le SMIC ?**

Selon les concepteurs du projet? Ce serait un moyen par l'intermédiaire du conventionnement de contourner le système alimentaire dominant, contredit par la possibilité suggérée par les mêmes concepteurs de *travailler avec l'industrie agroalimentaire.* **C'est une façon de ne pas s'affronter à la domination du groupe agroalimentaire et de la grande distribution**.

**II est plus facile de faire supporter à la collectivité les conséquences de leur stratégie de rentabilité financière que de lutter pour une réappropriation sociale des moyens de production dans ce secteur stratégique**. Ce serait surtout l'ouverture de débouchés pour les paysans. Ce serait là la pierre philosophale.

A contrario, **il pointe le danger d'en faire un projet bénéfique au seul paysan ou plutôt à des paysans "conventionnés". Et alors lesquels ?**

Cette éventualité soutient une forme d'agrarisme renouvelé, **ne faisant aucune référence à la domination capitaliste en agriculture, ni aucune différence entre les diverses catégories d'agriculture. Sans parler, bien entendu, des salariés, des ouvriers agricoles. Sans également aborder la question essentielle de la propriété de la terre**.

La référence à la copropriété d'usage? Si elle est une réponse améliorant à la marge de situation paysanne? N’est en aucune façon à la hauteur de l'utopie défendue. Elle est à la fois la reconnaissance des hésitations, même des catégories les moins rétrogrades de la paysannerie, et à la fois un **blanc-seing à la poursuite de la concentration agraire de type capitaliste.** Ce qui pourtant semble ne pas être la volonté de ces concepteurs.

Quant à **la gestion des caisses il est dit qu'elle se ferait par la ,"*classe des producteurs et productrices*". Parle-t-on des paysans et des salariés ?**

Sur la dimension de la gouvernance, la dominante semble faire la part belle à un bureaucratisme envahissant.

Il y a des convergences objectives d'intérêt entre les petits et moyens paysans, les salariés et la masse des consommateurs face aux stratégies de domination des transnationales de l'agroalimentaire et de la distribution notamment et des possibilités d'alliance de lutte et des convergences possibles.

**Une récupération qui montre la faiblesse du concept**

Des députés de droite ou sociaux-démocrates n'hésite pas à récupérer le concept. La **sécurité sociale de l'alimentation doit constituer une sixième branche de la sécurité sociale**, un autre préconise **la création à l'échelle européenne d'un service public universel de l'alimentation sur le modèle de la sécurité sociale** avec des remboursements d'une liste de produits à déterminer pour orienter la consommation.

**Ce qui signifie l'Institutionnalisation d'une alimentation à plusieurs vitesses**.

**Ce projet** de sécurité sociale de l'alimentation encore immature tant socialement, politiquement qu'économiquement et conceptuellement **exige d'être approfondi et clarifié** au risque de dédouaner patronat et gouvernement de leurs responsabilités sur la situation de précarité et de misère grandissante qui touche de plus en plus de personnes dans notre pays. De reporter responsabilité sur la collectivité en ne s'attaquant pas fondamentalement au système capitaliste, à la recherche du profit maximum par exploitation des salariés, le pressurage des petits et moyens paysans, le racket sur les consommateurs.